

**OBJET :** Transformation d'emploi – Catégorie B/ Assistant.e formation emploi

Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux, lequel stipule en son article 3 : « Les rédacteurs territoriaux sont chargés de fonctions administratives d'application. Ils assurent en particulier des tâches de gestion administrative, budgétaire et comptable, et participent à la rédaction des actes juridiques. Ils contribuent à l'élaboration et à la réalisation des actions de communication, d'animation et de développement économique, social, culturel et sportif de la collectivité. Les rédacteurs peuvent se voir confier des fonctions d'encadrement des agents d'exécution »

Considérant :

- qu'un agent contractuel de la Collectivité a passé avec succès les épreuves du concours de rédacteur territorial,
- que le poste occupé par cet agent correspond, de par ses missions et son niveau de responsabilité, aux critères du grade de Rédacteur tel que défini à l'article 3 du décret,
- et que la valeur professionnelle de l'agent est reconnue par la Collectivité,

Il est proposé la création, à la date du 1<sup>er</sup> avril 2024, d'un emploi de catégorie B, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Rédacteurs, filière administrative, afin d'assurer les missions d'assistante emploi-formation au sein de la direction des ressources humaines et de la formation et la suppression, au 1<sup>er</sup> avril 2025 de l'emploi correspondant au grade d'adjoint administratif, filière administrative.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.  
La délibération n°2024-27 est adoptée.**



Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
La Maire,

Luce PANE



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 14 MARS 2024

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de votants:</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de présents :</b>	<b>26</b>
<b>Convocations :</b>	<b>8 MARS 2024</b>

**Etaient présents :** Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoint, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Pierre JOSELIER, M. Loïc CAPPE, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

**Etaient absents excusés :**

- Mme Eve COGNETTA
- M. Laurent CASSARD
- Mme Elise RIDEL
- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Adeline DIANISSY
- Mme Niswat ABDOURAZAKOU
- Mme Lisa MADELEINE
- M. Jean-Baptiste BARDET
- Mme Sylvie FAURE

Pouvoir à M. Alexis RAGACHE  
Pouvoir à M. Pierre CAREL  
Pouvoir à M. Edwige PANNIER  
Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY  
Pouvoir à Mme Alice RENO  
Pouvoir à Mme Adeline POLLET  
Pouvoir à Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU  
Pouvoir à M. Alexis VERNIER  
Pouvoir à M. Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20240314-2024-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024

Publication : 26/03/2024

Monsieur Mohammed DERGHAM remplit les fonctions de Secrétaire.